



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 21 novembre 2023** à compter de **19 h 01**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Frédéric Galantai.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

Est absente :

Madame Paule Fontaine, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Période de questions.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026.
4. Période d'intervention des membres du Conseil.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes. Aucune question n'est posée.

Aucune question n'a été reçue par courriel en vue de la présente séance

2023-11-325

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-11-326

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026

ATTENDU la présentation du programme triennal d'immobilisations par la trésorière adjointe;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2023-11-327

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 13

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE


M. Frédéric Galantai, maire


Me Karine Patton, greffière